**QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Consignes pour remplir le questionnaire :**

1. Seules les réponses au questionnaire fournies par des collectivités territoriales françaises et leurs associations faîtières et thématiques seront prises en compte ;
2. Les contributions seront limitées à 500 mots par questions ;
3. Il n’est pas obligatoire de répondre à l’intégralité des questions pour que le questionnaire soit pris en compte ;

Le questionnaire devra être renvoyé avant le 12 novembre soit à l’association faitière qui vous représente à la CNCD, soit à la DAECT à l’adresse suivante : [secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr).

Point de contact pour toute demande d’information :

Patrick AUDEBERT – [patrick.audebert@diplomatie.gouv.fr](mailto:patrick.audebert@diplomatie.gouv.fr)

**Nom de la collectivité :**

**\*Adresse électronique de la personne de contact :**

**1 – Objectifs et moyens**

**Question n°1** - Quel rôle doit jouer, selon vous, la politique d’aide au développement de la France dans le contexte international actuel ? Au service de quelles priorités doit-elle selon vous se placer ? Les termes utilisés pour décrire cette politique publique (« aide », « développement ») doivent-ils selon vous évoluer ou être précisés à la lumière des enjeux actuels ?

*500 mots maximum*

**Question n°2** - Comment renforcer la cohérence entre la politique de développement et de solidarité internationale de la France et les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire national, dans le cadre de la réalisation des Objectifs de développement durable ?

*500 mots maximum*

**Question n°3** - Estimez-vous que la cohérence et/ou complémentarité entre les volets bilatéral, européen et multilatéral de la politique française de développement et de solidarité internationale est suffisante, et comment le cas échéant la renforcer dans le cadre de la nouvelle loi d’orientation et de programmation ?

500 mots maximum

**Question n° 4** - Quel rôle spécifique doivent ou peuvent selon vous jouer les collectivités territoriales ? Quelles complémentarités se dégagent par rapport à la politique d’aide au développement menée par l’Etat et ses opérateurs d’une part, par les organisations de la société civile d’autre part ?

500 mots maximum

**Question n° 5 -** Quelle place, à côté des autres instruments de l'aide, pour l'expertise et comment développer les synergies au sein de « l'équipe France » ?

500 mots maximum

**Question n°6** - Quels instruments et modes de faire (prêts, dons, mixage, garanties, prises de participation, expertise, assistance technique, autre) privilégier au sein de la politique d’aide publique au développement française ? Quelle évolution voyez-vous pour les financements innovants du développement ?

500 mots maximum

**Question n° 7** - Quelle traduction pourrait selon vous prendre dans la loi la trajectoire de l’APD vers les 0,55% du RNB en 2022 décidée par le Président de la République ?

500 mots maximum

**Question n° 8** - Quels sont les acquis et les lacunes de la LOP-DSI du 7 juillet 2014 ? Quels éléments devraient être conservés, et lesquels mériteraient d’évoluer ?

500 mots maximum

**2 – Priorités thématiques et géographiques**

**Question n° 9** - Sur la base de quels critères l’Etat devrait-il prioriser ses thématiques d’intervention, et quelle hiérarchie établir entre les différentes thématiques choisies ?

500 mots maximum

**Question n° 10** - Les objectifs de concentration de l’aide fixés par la France, notamment vers la zone Afrique-Méditerranée et plus particulièrement vers une liste de pays prioritaires (19 actuellement, tous des PMA), vous semblent-t-ils justifiés ? Le cas échéant, comment mieux assurer leur mise en œuvre ?

500 mots maximum

**3 – Partenariats –**

**Question n° 11** – La loi LOP-DSI du 7 juillet 2014 consacre son Titre III à l’Action extérieure des collectivités territoriales ; la CNCD a été réformée par le décret 2014-1403 du 25 novembre 2014. Quels progrès ces modifications ont-elles généré ? Quels nouveaux aménagements pensez-vous utile d’introduire ?

500 mots maximum

**Question n° 12** - Le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) créé par la LOP-DSI du 7 juillet 2014, comporte huit collèges dont un collège des collectivités territoriales. Quel bilan tirez-vous de son fonctionnement, et quels aménagements lui permettraient de mieux mettre en œuvre sa mission de concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale, sur les objectifs, les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement ? Estimez-vous que les huit collèges qui composent le CNDSI couvrent de manière appropriée l’ensemble des acteurs concernés ?

500 mots maximum

**Question n° 13** - Quels acteurs vous semblent encore insuffisamment associés à la politique française de partenariats et de solidarité internationale ? Comment mieux les mobiliser ? Comment concevez-vous le rôle croissant des collectivités territoriales et/ou des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l’APD française, prévu dans les conclusions du CICID ?

500 mots maximum

**4 – Appropriation, transparence et évaluation**

**Question n° 14** - Comment promouvoir un consensus accru parmi les citoyens français sur les objectifs de la politique française de développement et de solidarité internationale ? Quel rôle pensez-vous pouvoir jouer pour participer à l’émergence de ce consensus ?

500 mots maximum

**Question n° 15** – Avez-vous connaissance des documents de redevabilité transmis au parlement – document de politique transversale « aide publique au développement ; projet et rapport annuel de performance annexés au projet de loi de finances ; rapport bisannuel ; questionnaires parlementaires ? Comment les rendre plus accessibles à l’ensemble des citoyens et le cas échéant les faire évoluer ?

Au-delà du Parlement, les informations sur le développement figurant sur les sites des administrations et opérateurs publics vous paraissent-elles suffisantes et utiles ? Quelles améliorations souhaitez-vous suggérer le cas échéant ?

500 mots maximum

**Question n° 16** - Comment améliorer l’efficacité et la transparence de la politique de développement et de solidarité internationale ? Quels sont les indicateurs d’efficacité et d’impact les plus importants à vos yeux ? Comment faire évoluer les mécanismes d’évaluation, en vue d’une plus grande indépendance et d’une redevabilité accrue sur les résultats des projets et la pertinence des stratégies sectorielles ?

500 mots maximum

**Question n° 17** - Autres observations

500 mots maximum